



Glossaire de la chaîne commerciale du livre

(Éditeurs/distributeurs - Plate-forme logistique Prisme - Transporteurs - Libraires)

A

Attelage : Un attelage est constitué d'un tracteur (cabine) et d'une semi-remorque.

Avarie : Tout dommage à la marchandise durant son transport.

B

BDV (ou Bureau de Ville) : Chez PRISME, opération qui consiste à saisir informatiquement le bordereau de remise d'un remettant afin de créer un flux théorique avant le traitement des colis sur la chaîne mécanisée.

Bordereau de livraison détaillé : Document PRISME sur lequel sont consignés les différents envois destinés à un même libraire destinataire. Il permet de faire un pointage quantitatif et qualitatif à la livraison. Il accompagne le récépissé d'expédition du transporteur.

Bordereau de remise : Document sur lequel l'Éditeur/Distributeur consigne les expéditions (les colis) qu'il va confier à PRISME. Il fait l'objet d'une saisie sur la plate-forme pour créer un flux théorique informatique.

Bordereau de retour : Document PRISME sur lequel le libraire consigne ses colis retour. Il accompagne les colis jusqu'à la plate-forme qui l'utilisera pour créer un flux théorique nécessaire au traitement des colis.

Box palette : Conteneur en carton dont la base est constituée d'une palette.

C

Cage : Conteneur en métal grillagé permettant le stockage et la manutention des colis.

Cahier des charges : Document écrit associé au contrat commercial formalisant les obligations (réglementaires, administratives...) des parties en présence (ex. : cahier des charges transporteur).

Canal de distribution : Ensemble d'entreprises intervenant de façon séquentielle dans le transfert des produits ou services du producteur au client final. On distingue classiquement le canal transactionnel qui renvoie aux opérations d'échanges commerciaux entre les partenaires et le canal logistique lié aux opérations physiques.

Centre de distribution : Entrepôt ayant pour objectif la distribution des produits aux clients.

Chaîne logistique : Ensemble des entreprises interdépendantes se coordonnant dans la réalisation des activités (approvisionnement, production et distribution) pour assurer la circulation des produits ou services de leur conception à leur fin de vie.

Chaîne de tri mécanisée : Dispositif composé de lignes d'introduction (manuelle ou automatique), d'un trieur et de goulottes de sortie.

Chargeur : Désigne la personne ou l'entreprise qui confie l'acheminement de ses marchandises à un transporteur. Les chargeurs sont les détenteurs et expéditeurs du fret.

CLIL (Commission de Liaison Interprofessionnelle du Livre) : Association régie par la loi de 1901 qui a pour objet le développement du marché et de la promotion du livre, l'étude et les pratiques relatives à la chaîne commerciale du livre.

Code à barres (ou code-barres ou cab) : Code constitué d'une succession de traits et d'espaces parallèles distribués selon une configuration déterminée, permettant le traitement automatique de l'information qu'il représente.

Colis : Tout objet ou ensemble d'objets, quels qu'en soient le poids, le volume et les dimensions, constituant une charge unitaire lors de la remise à PRISME ou au transporteur (carton, caisse, roll, palette...) conditionnée par l'expéditeur avant la prise en charge, même si le contenu est détaillé dans le document de remise.

Commissionnaire de transport : Le commissionnaire organise le transport des marchandises qui lui sont confiées. Il a une obligation de résultat : il est garant de la bonne fin du transport. A ce titre, il se porte "ducroire" du fret, et rémunère tous les intervenants agissant pour son compte, notamment les transporteurs affrétés dont il a le libre choix. L'exercice de la commission de transport est soumis à des conditions de capacité professionnelle, de capacité financière, d'honorabilité et à une inscription à un registre spécifique tenu par la Direction Régionale de l'Équipement (Décret du 5 Mars 1990).



Compte ferme : Achat d'ouvrage conclu d'une manière définitive ; ces ouvrages ne pourront faire l'objet de retour à l'éditeur.

Contrat de transport : Convention (écrite ou tacite) par laquelle un transporteur s'engage à déplacer la marchandise d'autrui, moyennant un prix déterminé et dans un délai fixé. Le contrat est consensuel. Autrement dit, il est juridiquement formé dès l'instant où les parties se sont mises d'accord sur ces conditions.

Convoyeur : Il permet d'introduire les colis sur la chaîne et de les acheminer jusqu'au trieur.

Coursier intégré Prisme : Il a pour mission d'enlever, pour le compte des libraires, les commandes clients, les petits réassorts urgents et les commandes auprès d'éditeurs non-référencés sur la plate-forme pour les remettre

à Prisme, afin qu'ils soient consolidés avec le flux journalier.

D

Délai de livraison : Temps s'écoulant entre la réception d'une commande client et sa livraison.

Dévoysés : Dénomination faite au colis qui ont été dirigés vers le mauvais transporteur (ou destination), suite à une erreur de chargement ou de tri sur la plate-forme.

Diffuseur : Personne ou entreprise en charge de la diffusion des nouveautés et du fonds d'un ou de plusieurs éditeurs en vue de leur commercialisation. Selon la taille des maisons d'édition, la diffusion peut être assurée par un service intégré ou par une structure autonome.

Distributeur : Prestataire de service des diffuseurs (et donc des éditeurs). Cette structure stocke les livres, reçoit les commandes des libraires (via les représentants, DILICOM...), leur expédie les ouvrages et tient le compte de ces opérations. Le distributeur est habilité à recouvrir les factures et fournit au diffuseur (qui les transmet à l'éditeur) des documents, tels que l'état des ventes par titre ou par collection.

Donneur d'ordre : Partie qui conclut le contrat de transport avec le transporteur.

E

EDI (Echange de données informatisées) : (Electronic data interchange) Constitue le transfert électronique d'informations entre deux partenaires commerciaux. Ce transfert fonctionne d'une application informatisée à une autre application informatisée, avec l'aide d'un fichier de données structurées et en respectant les normes nationales et internationales. Une caractéristique de l'EDI, est qu'il permet l'échange d'information sans intervention humaine (ex. : gestion des commandes, gestion des expéditions...).

Éditeur : Assure la publication et la mise en vente d'ouvrages.

Envoi : Quantité de marchandises, emballage et support de charge compris, mis à la disposition de PRISME et repris sur un même

titre de transport (bordereau de livraison) pour une même expédition.

Étiquette retour : Etiquette autocollante jaune fourni par PRISME au libraire. Elle permet d'identifier et de traiter les colis sur la plateforme.

Excédent (colis en) : Colis pour lequel il n'existe pas de flux théorique.

F

Fiche palette retour : Document sur lequel PRISME consigne les colis retours après traitement. Chaque fiche palette est destinée à un seul et unique remettant. Elle régit le transfert de responsabilité entre PRISME et le remettant.

G

Gencod : Codification permettant d'identifier tous les acteurs de la chaîne commerciale du Livre. DILICOM a été mandaté par la CLIL pour gérer et délivrer les n° gencod.



Gerber : Action d'empiler ou de superposer des colis.

GIE : Groupement d'Intérêt Economique.

Grossiste : Intermédiaire entre le distributeur et le libraire. Le grossiste achète des livres aux différents distributeurs et les revend aux libraires.

Groupage : Opération par laquelle des envois de marchandises en provenance de plusieurs expéditeurs sont réunis et constitués en un lot unique en vue de leur acheminement.

H

Hayon : Plate-forme élévatrice fixée à l'arrière des véhicules destinés à faciliter le chargement et le déchargement des supports de charge.

I

Injecteur : Ils permettent d'introduire les colis sur le trieur et de synchroniser la vitesse des colis et des plateaux.

ISBN : Abréviations de International Standard Book Number. Numéro international normalisé attribué à tout livre publié et permettant d'identifier sur le plan international chaque titre.

L

Lettre de voiture : Document de transport terrestre établi par l'expéditeur, portant les mentions légales, réglementaires relatives à l'identification de la marchandise et de l'opération de transport. Elle fait foi du contrat de transport.

Librairie : Commerce de livre, qui peut s'accompagner de la vente d'autres produits tels que la papeterie. Selon le niveau de spécialisation, on parlera d'une librairie générale ou spécialisée.

Limite de responsabilité : Sauf conditions commerciales particulières plus favorables, l'indemnisation versée par le responsable avéré de la perte d'un envoi est strictement limitée aux montants suivants : 23 € du kg pour chacun des objets compris dans l'envoi avec un maximum de 750 € par colis.

Livraison : Remise des marchandises à leur destinataire désigné par lettre de voiture.

Logiciel SIRENE : Logiciel commercialisé par PRISME auprès des remettants qui souhaitent normaliser leurs remises en apposant une étiquette code à barres sur chaque colis et en transmettant un fichier informatique (EDI) à PRISME.

Logistique : Ensemble des opérations qui permette de mettre à disposition le bon produit au bon moment au bon endroit à moindre coût.

M

Manquant : Par distinction avec la perte totale, désigne une perte partielle de la marchandise ou la perte d'un élément constitutif de l'envoi.

Manutention : Déplacement manuel ou mécanique de marchandises.

N

Normalisation (colis en) : Colis ayant fait l'objet d'une régularisation chez PRISME (étiquetage manuel). Ex. : excédent, code-barres illisibles...

Nouveauté : Correspond en librairie à un ouvrage commercialisé pour la première fois.

O

Office : Accord tacite ou écrit entre le diffuseur et le point de vente, pour l'envoi automatique et régulier de nouveautés sous certaines conditions. La mise en place de l'office permet au libraire d'obtenir des conditions particulières telles que le droit de retour des ouvrages invendus ou des délais de paiement prolongés.

P

Pac 600® : Carton d'emballage aux dimensions normalisées (L 400mm x l 600mm x h de 100 à 400 mm) facilitant le tri mécanisé.

Palette : Support plat de dimensions normalisées (80 cm x 120 cm), servant à constituer des lots homogènes de marchandises pour permettre leur déplacement par des transpalettes.

Palette perdue : Palette destinée à ne servir qu'une seule fois.

Pilon : Concerne les ouvrages invendus, retirés du marché par l'éditeur et destinés à être détruits.

Plomb : Objet portant une référence unique et servant à sceller les portes d'une semi-remorque.

PLV : Publicité sur le lieu de vente. Concerne tous les objets (affiches, présentoirs...) fournis par l'éditeur pour aider les libraires dans la vente de leurs ouvrages.

Porteur : Véhicule dont la cabine et la carrosserie sont sur un même châssis.

Principales utilisations : livraisons régionales, messageries et express, livraisons en ville. Capacité variable, en fonction de la longueur (de 5 à 12 mètres).

Prise en charge : Acceptation des marchandises par le transporteur marquant le début d'exécution du contrat de transport. La prise en charge ne doit pas être confondue avec le chargement de la marchandise qui ne signifie pas pour autant acceptation des marchandises.

PRISME : Plate-forme nationale de tri et de regroupement du livre. Son métier est de consolider quotidiennement des flux en provenance d'éditeurs/distributeurs en une seule et unique expédition, à destination des libraires de province, de Belgique et du Luxembourg.

R

Racks : Equipements de diverses natures et dimensions destinés à ordonnancer le rangement de supports de charge (racks à palettes, à casiers).

Rafale : Type de préparation de commandes dans lequel plusieurs commandes issues de différents magasins sont regroupées pour être émises et préparées en même temps.

Réassort : Opération qui consiste à repasser commande chez l'éditeur ou le distributeur d'un titre vendu au cours d'une période donnée.

Récépissé d'expédition : Document accompagnant les marchandises expédiées et le bordereau de livraison détaillé. Il précise les principales conditions de contrat de transport.

Récépissé émargé : Document de transport portant le nom et la signature du destinataire, la date de livraison et attestant, par conséquent la réception de l'envoi.

Remettant : Société qui dépose de la marchandise chez PRISME : éditeur, diffuseur et/ou distributeur.

Rétention : Gestion des livraisons à jours dits.

Ristourne poids moyen : PRISME a mis en place une grille de ristourne mensuelle indexée sur l'écart constaté entre le poids moyen des colis



déposés par un remettant et le poids moyen de l'ensemble des remises de la plate-forme pour un mois.

RPC (Rapport de Prise en Charge) : Document adressé par PRISME à ses partenaires pour leur signifier les anomalies rencontrées lors du traitement de leurs remises (manquant, excédent, libraire inconnu...)

Rupture de charge : Interruption dans la chaîne d'acheminement des marchandises se traduisant par des manutentions, et le transbordement de la marchandise d'un véhicule sur un autre.

S

Scanner : Opération consistant à balayer un code à barres à l'aide d'un pistolet optique infra-rouge. Ce type de lecture permet d'identifier les paramètres codés dans le code à barres. Le serveur local peut alors effectuer le rapprochement entre les informations qui viennent d'être lues et les informations disponibles dans le flux informatique théorique.

Semi-remorque (fém.) : Espace pour le chargement de marchandises (sur palettes, rolls, etc.) tiré par un tracteur. Le tout constitue un attelage. Une semi-remorque de 90 m³ peut contenir jusqu'à 34 palettes normalisées.

Serveur : Machine utilisée en informatique pour traiter les informations transmises par des systèmes de pointage, des ordinateurs ou d'autres serveurs.



Souffrance éditeur : Lorsque le remettant dépose sur la plate-forme PRISME un envoi destiné à un libraire non référencé ou des colis endommagés, un avis de souffrance lui est alors adressé.

Souffrance transporteur : correspond à la non livraison de marchandises en raison du refus du destinataire de la prestation de la lettre de transport etc. un avis de souffrance est alors adressé au donneur d'ordre et à l'expéditeur.

T

Timbre PRISME : Etiquette pré-payée permettant de normaliser le flux des remettants « occasionnels » (- de 70 colis par mois)

Transitaire : Entreprise mandatée par l'expéditeur ou le destinataire d'une marchandise qui doit subir plusieurs transports successifs. Sa mission est d'organiser la liaison entre les différents transporteurs et d'assurer ainsi la continuité du transport.

Transpalette : Appareil permettant de transporter horizontalement des palettes.

Transporteur agréé : Transporteur répondant au cahier des charges, après avoir reçu l'agrément de la CLIL pour prendre en charge au départ de la plate-forme Prisme les envois destinés aux Libraires.

Trieur : Ensemble de la chaîne mécanisée qui permet le tri automatique des colis. Sur la plate-forme Prisme, il est composé de deux injecteurs, de 187 plateaux, d'un scanner et de 18 goulottes de sortie.

Glossaire compilé par Valérie BERGASSE (PRISME) et Yann CHARLÈS-FAROU (CLIL)

Sources :

Guide pratique du libraire, hors série adpf, septembre 2002
Transport et logistique 2005, Reed Exhibitions/SITL